

**RAPPORT N° 98/5-01**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**  
**POUR L'ETUDE ENTREE EST SAINT-DENIS**

L'entrée Est de la Ville de SAINT-DENIS en tant que territoire urbain constitue le support spatial de nombreuses études et projets à maîtrise d'ouvrage publique : Région, Département, commune de SAINT-DENIS.

Il s'agit essentiellement du Boulevard Sud et de son prolongement au delà de la ravine de la Rivière des Pluies jusqu'au carrefour de Gillot, du boulevard du Front de Mer, de la R.N. 102 qui, dans l'attente de la mise en service de l'about Est du Boulevard Sud et du franchissement de la Rivière des pluies, supportera un trafic intense aux heures de pointe, du R.D. 45 et du R.D. 50, en provenance de Domenjod et de la Bretagne qui rejoignent la R.N. 102 à la hauteur du franchissement actuel de la Rivière des pluies et du futur Collège de la Bretagne, du futur Parc Technologique du Cerf, et de la mise en place de la zone franche urbaine.

Autant de projets qui rendent nécessaire de reprendre les réflexions engagées en 1992 qui ont permis d'élaborer un principe de desserte viaire hiérarchisée et phasée dans le temps, dont un des buts était d'accroître l'efficacité de la diffusion du trafic à destination des zones d'emploi de Moufia, du Chaudron et de Sainte-Clotilde.

La réflexion à conduire s'attachera à partir d'un diagnostic exhaustif des études en cours sur l'ensemble de l'entrée Est de la Ville, d'une approche foncière le long de la berge Ouest de la Rivière des Pluies, d'une analyse de la trame paysagère, de l'élaboration d'hypothèses d'évolution des zones d'activités économiques de la Jamaïque, du Chaudron et plus loin de Sainte-Clotilde, du centre commercial Continent, de propositions sur les affectations (programme, formes urbaines, ...) des espaces compris sur la frange Ouest de la ravine de la Rivière des pluies, de la Jamaïque au nord, au quartier de la Bretagne au sud, avec une attention particulière au territoire compris entre le futur Boulevard Sud et la R.N. 102 et au nord de la R.N 102 (Commune Prima) à proposer :

- une conduite à tenir pour les années à venir, et par périodes, pour la vocation et les travaux à réaliser en conséquence sur la R.N. 102, les R.D. 50 et 45 et les carrefours y afférents (procédures de classement et de déclassement en particulier) ;

## RAPPORT N° 98/5-01

- des prescriptions urbanistiques et architecturales le long des voies définies ci-avant ainsi que le long de celles pouvant être créées par ailleurs pour assurer de meilleures relations inter-quartiers ;
- des mesures pour préserver et valoriser la rive gauche de la Rivière des pluies ainsi que des abords des grands axes structurants.

Par délibération du 19 Décembre 1997 vous avez approuvé le principe de confier un mandat d'études à la Sodiac sur l'Entrée Est de Saint-Denis.

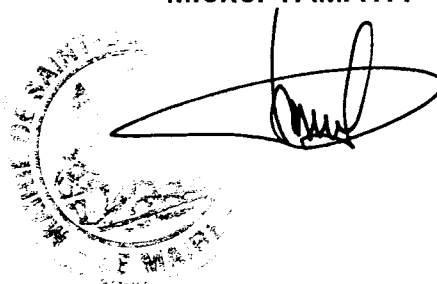
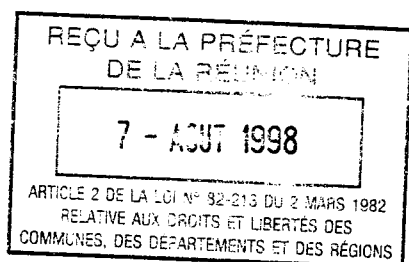
Cette étude est destinée à définir l'articulation et l'affinage de la programmation entre diverses actions d'aménagement entre la Ravine du Chaudron et la Rivière des Pluies.

Ce type d'action peut être subventionné par l'Etat.

Ainsi, je vous demande de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Etat afin de compléter le financement de cette étude budgétée en 1998.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION N° 98/5-01  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 31 juillet 1998**

**OBJET**

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT  
POUR L'ETUDE ENTREE EST SAINT-DENIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code des Collectivités Territoriales (ancien code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 98/5-01 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, Premier Adjoint au Maire,

Présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale /  
Finances ;

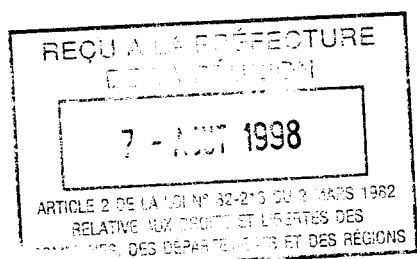
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat pour l'étude  
Entrée Est.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis,  
le 05 AOUT 1998



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

MAYOR OF SAINT-DENIS (REUNION)  
LE MAIRE